

**Procès verbal du Premier
Conseil d'école de l'année 2017-2018
Du 07 novembre 2017**

Accueil/ tour de table/ désignation des secrétaires de séance

PRESENTS :

Mr Testut, maire

Mr Casaurancq, adjoint aux affaires scolaires

Mme Salinier Sandrine, conseillère municipale, représentante de la mairie

Mr Roujon, DDEN

Mme Casales, directrice de l'école

Parents d'élèves :

Mme Besse-Achard Cindy, Mr Philippe Boucard, Mr Marc Gallet et Mr Barcelo Floréal

Enseignants :

Mmes Grelaud, Mercier, Renard, Desmoulin, Ribot, Horeau et Méritet

Mrs Georget, Desmoulin et Delaugerre

EXCUSES :

Mme Ronteix, responsable du service périscolaire

Mr Fournier, Psychologue scolaire

Mme Nelly LOPES et M. Nicolas MAZIERE, parents d'élève

Enseignant :Mme Darrort

Début de la séance à : 17H35

A - FONCTIONNEMENT DE L'École

Rappel des attributions du conseil d'école :

- Il vote le règlement intérieur
- Il donne son avis sur :
 - Le fonctionnement de l'école
 - Les activités scolaires
 - L'hygiène
 - La restauration
 - La composition des classes
 - L'utilisation des locaux en dehors du temps scolaire
 - L'organisation d'activités complémentaires, éducatives, sportives, culturelles.
 -

► Mr Roujon, nouveau DDEN sur l'école, rappelle ses attributions en lisant les textes officiels et fait état de son parcours en tant d'enseignant, maire... pointant ses atouts dans cette mission de DDEN qu'il connaît bien.

1 - Effectifs et répartitions à la rentrée

CP A	Mme GRELAUD	25
CP B	Mme MERITET	24
CE1 A	Mme MERCIER	17
CE1 B	Mme CASALES/Mr DELAUGERRE	17
CE2 A	Mr DESMOULIN	24
CE2 B	Mmes RENARD/BONAMMY	24
CM1 A	Mme DESMOULIN	24
CM1 B	Mme RIBOT	25
CM2 A	Mr GEORGET	20
CM2 B	Mme FERAUD	19

► Mr le Maire nous informe qu'il a reçu, pendant les vacances, un courrier de la Directrice d'Académie pour annoncer l'éventuelle fermeture d'une classe au regard des effectifs.

► Mme Casales remercie de lui transmettre cette information. Il est très important de le savoir car nous devons faire valoir l'accueil des enfants du voyage (25 élèves l'an dernier). Cette fermeture causerait également la perte de la demi-décharge de direction. Avec la fin des contrats aidés à la direction d'école, Mme Casales ne croit pas pouvoir arriver à mener à bien cette double fonction (directrice et enseignante) ; elle est déjà amenée à prioriser régulièrement et ne peut parfois, pas répondre aux demandes.

► Mr le Maire explique que la livraison des logements sociaux a pris du retard, suite à l'arrêt (dépôt de bilan) d'un des entrepreneurs.

Les enfants du voyage, comptabilisés dans les classes ordinaires, sont au nombre de 6 actuellement. Mme HOREAU, enseignante remplaçante, sera chargée, en collaboration avec les enseignants des classes, d'organiser leur programme de travail lorsque c'est nécessaire à partir d'un effectif de 10 enfants du voyage. Les enfants présents à ce jour sont assidus, arrivent à l'heure et sont bien accueillis par leurs pairs.

► Mme Casales précise que notre premier objectif est qu'ils puissent acquérir le lire, écrire, compter dans le niveau où ils en sont mais dans les autres domaines, et en particuliers en EPS, ils sont dans leur classe d'affectation.

Trois enfants entrent dans le champ du handicap (dossier MDPH) et sont encadrés dans leurs besoins par un AVS individuel ; les besoins sont couverts en intégralité.

La non reconduction du contrat de l'AVS administrative handicape le fonctionnement et le dialogue avec les familles, les partenaires qui interviennent dans l'école.

L'école remercie la municipalité et l'APE pour leurs actions de soutien.

Les écoles ont eu la possibilité de recruter des services civiques. Jeunes volontaires âgés de 18 à 25 ans avec pour mission, je cite « Contribuer aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes de l'école primaire ». Le volume horaire est de 30 h/semaine et leur durée de contrat est comprise entre 6 et 9 mois maximum. Ils pourront être recrutés à partir du 5 octobre et tous les contrats prendront fin au plus tard le 7 juillet 2018.

Nous avons la possibilité de recruter deux volontaires par école. Chaque volontaire a un tuteur ; j'assumerai cette tâche.

L'organisation de leur travail sera comme suit :

- En fonction des besoins et en priorité toute la semaine : accompagner une sortie scolaire

- Chaque soir, en tandem avec le personnel responsable de l'aide aux devoirs. Accord a été donné de Mr Brevet, secrétaire général de la Directrice d'Académie.

► Mr le Maire souhaite qu'un cadre légal soit scrupuleusement respecté ; cela suppose une rigueur administrative. Il se renseigne de son côté pour savoir comment formaliser cette mission sur un temps de compétence municipale.

Les lundis et mardis et un mercredi sur deux :

- dans les classes pour assister les enseignants pendant les temps de classe et notamment lors des activités sportives, artistiques, scientifiques, à la préparation du matériel nécessaire à l'activité puis à la remise en état des locaux et du matériel servant directement aux élèves ; accompagner l'activité d'un petit groupe ou aider un écolier dans une activité.

- sur les temps de récréation : aider à l'animation des temps d'activités de cour et en assurant des actions de médiation

Au bureau de secrétariat les jeudis et vendredis et un mercredi sur deux :

- être dans un service d'accueil et de liaison avec les familles, les élèves et les enseignants sur les tâches très variées : participation à l'accueil du matin, prise des messages téléphoniques et traitement de ces derniers , faire le point sur les absences des élèves, joindre les familles des enfants souffrants, ouvrir le portail à tout moment de la journée, réception des colis et traitement de leur contenu.

2 - Calendrier scolaire :

Chaque période est comprise entre 6 à 7 semaines ; sauf la période 3 (janvier/février) qui ne comprend que 5 semaines et la période 5 qui en compte 11...aucun jour libéré en dehors des jours fériés.

3 - Perceptives d'une nouvelle organisation de la semaine scolaire :

Suite à la parution du décret « n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles », les enseignants des écoles de Chancelade ont fait part à la municipalité

par un écrit du 28 juin 2017 de leur souhait de revenir à la semaine de quatre jours, en respectant une journée de 6 heures de classe et vingt-quatre heures par semaine sans adaptation du calendrier national. Nous sommes dans l'attente de la mise en place d'un Copil avec les différents partenaires éducatifs qui entourent l'enfant dans la semaine scolaire.

Est-ce que la municipalité pourrait poser une date ? Est-ce que la municipalité pourrait évoquer avec la communauté éducative les réflexions actuelles sur l'idée qui court de fusions de communes ?

► *Mr le Maire nous informe qu'il a prévu que le Copil se tiendrait le 20 novembre à 18H.*

Il explique que 6 communes sont en discussion pour évaluer l'intérêt d'une mutualisation : les services, alimentation restaurant, les achats comme le papier pour les photocopies...Une étude est lancée pour mesurer la viabilité du projet (projet de territoires). Cependant, tous les maires concernés sont unanimes : chaque commune gardera son école, sa mairie ; pas de RPC (Regroupement Pédagogique Concentré) envisageable.

► *Mr Boucard précise qu'un sondage avec « feed-back » sera transmis aux parents en ce qui concerne les rythmes scolaires.*

► *Mr Georget informe qu'une enquête a eu lieu sur Périgueux, elle peut être une source d'inspiration.*

► *Mr le Maire cite le bulletin municipal paru très récemment, il rappelle que la commune a toutes les ressources possibles pour maintenir ce qui existe aujourd'hui. Un rappel est fait du cadre dérogatif et légal de la semaine de 4 jours ; enfin, il évoque un article d'une chrono biologiste dans le journal Sud-Ouest sur les rythmes scolaires.*

4 - Organisation des services périscolaires :

Les activités périscolaires

Accueil du matin

A partir de 7h15

Accueil du soir

- Un service d'animation municipale permet aux parents de les récupérer jusqu'à 18H30.

► *Mme Desmoulin a vu sa classe investie des activités TAP sans en avoir été avertie au préalable par le service jeunesse ; elle évoque la charte des relations d'occupation des classes pour savoir si elle est toujours d'actualité.*

► *Mr le Maire confirme son usage et encourage également à ce qu'elle soit revue chaque nouvelle année scolaire.*

L'étude

Un service d'étude est en place depuis le 11 septembre. Il est assuré par Mme Grelaud, enseignante, pour les élèves de cycle 2 et par Mme Balamira, employée municipale pour le cycle 3.

La fréquentation est de 10 élèves pour chaque étude environ.

► *Mme Casales remercie, au nom de l'équipe pédagogique, de l'ouverture de cette seconde étude et de la présence de l'agent de sécurité routière.*

► *Mr Boucard se joint, au nom des parents élus, à ces remerciements, mais se fait le porte parole d'un souci de discipline dans l'étude surveillée : 5 élèves perturbent l'étude. Il encourage à ce que le règlement soit appliqué et qu'une exclusion soit pensée si le comportement de ces perturbateurs ne s'améliore pas.*

► *Mr le Maire rappelle que c'est un vrai métier de s'occuper de l'étude ; que cette compétence ne devrait être menée que par des professionnels comme c'est le cas dans l'étude dirigée assurée par une enseignante et qu'il a eu du mal à recruter ce personnel, il préconise un temps d'adaptation mais entend également la doléance. Mr Casauranq est déjà intervenu une fois pour ramener un climat de travail serein.*

La restauration

2 services qui concernent environ : 101 enfants au 1^{er} service et 95 au second.

Ce sont les animateurs du périscolaire qui surveillent la restauration.

Les enfants de cycle 2 mangent au premier service et ceux du cycle 3 au deuxième service. Les enfants de CE2 sont répartis sur les deux services.

► *Mme Casales s'interroge sur la nouvelle animation de cette année sur le temps de restauration : la fête d'Halloween...fêter Halloween le 20 novembre alors que c'est le 31 novembre...quel sens ?*

Un personnel municipal ayant demandé aux enfants que la fête d'Halloween ait lieu toute la journée...aucune concertation avec l'équipe enseignante : les enseignants ont vu les enfants arriver déguiser le vendredi mais le plus grave c'est que des familles qui ne souhaitaient pas que leurs enfants fêtent cet événement ne sont pas venus à l'école de la journée, ratant ainsi de nombreuses heures d'enseignement obligatoires. Pour information, l'équipe enseignante n'est pas favorable à la célébration de cette « fête ».

► *Mr le Maire entend et reçoit ces propos.*

5 - Organisation des rencontres avec les parents d'élèves

La réunion de rentrée a été organisée pour le cycle 3 le 19 septembre et pour le cycle 2 le 21 septembre.

6 - Résultats des élections des représentants de parents d'élèves au conseil d'école

Cette année une seule liste a été présentée celle de l'APE, nouvellement constituée.

Les parents élus sont les suivants :

Mr BOUCARD Philippe, Mme DIAZ Nathalie, Mme MENIER Laëtitia, Mme POLLETI Gaëlle, Mme DELABOULLAYE Valérie, Mr POMMIER Jean-Paul, Mr LUCE Pascal, Mr GALLET Marc, Mme URGEL Pauline, Mme BESSE Cindy, Mr SEROUX Dominique, Mr BARCELO Floréal, Mme LOPES Nelly, Mme GAVERINA Virginie, Mme GUILLOT Sandrine, Mr MAZIERE Nicolas, Mr MOSSONI Gilles, Mme JOSSE Kelly, Mme VIRAVAUD Vanessa et Mr DELBARRE Vincent.

Les dix premiers sont les titulaires ; les autres, les suppléants.

Nous tenons à rappeler aux représentants des parents d'élèves que les locaux scolaires sont à leur disposition, de manière temporaire et avec l'accord du maire afin d'organiser des réunions de travail ou d'informations aux parents.

Ils disposent d'une boîte aux lettres et d'un tableau d'affichage. (B.O. n°19 du 10 mai 2001)

7 - Le budget

• Municipal

Cette année encore, le budget alloué a été maintenu à 40 €/élève pour les fournitures scolaires ; de 25 €/enfant pour le transport lors de sorties et 15 € pour les activités culturelles et sportives.

Chaque classe aura la charge de la gestion de ses 40 €/élève (transport/ entrée) en sachant que l'ensemble de la somme allouée n'est utilisée que pour le transport, transport qui a considérablement augmenté ces dernières années ; la coopérative scolaire prenant en charge le coût de l'entrée/prestation.

► *Mr le Maire entend les difficultés liées à l'augmentation du coût des transports. L'achat d'un bus mutualisé n'est absolument pas rentable et de nombreuses communes se désengagent de ce fonctionnement ; en revanche, il se renseigne pour savoir si un trajet spécial de Péribus peut être mis en place vers le complexe sportif de Chercuzac le vendredi après-midi pour la période 3 (52 places nécessaires) et vers l'Aquacap pour le cycle natation des CM1 les mardis du 13 mars au 05 juin 2018 (55 places nécessaires)*

Une autre possibilité serait de mutualiser tous les transports de la commune avec un seul prestataire (celui utilisé actuellement).

• Coopérative scolaire

Nous renouvelons le dispositif mis en place l'année dernière afin de respecter la notion de gratuité de l'école de la République : une enveloppe par trimestre où les familles pourront insérer leur libre participation.

Un écrit, présent dans l'enveloppe, détaille le coût des manifestations culturelles et sportives. Les parents, pour ce trimestre, ont participé pour un total de 2350 € soit 10, 73 €/élève.

La photo scolaire aura lieu le 6 novembre et sera une source de gains, les bénéfices de 40 % de la vente aux familles participeront à financer les activités.

Nous avons commencé l'année par la vente des stylos au logo de l'école pour un bénéfice de 144 €.

13 € ont été récoltés également pour cette première période de l'année de la revente des cartouches d'encre recyclées.

8- Règlement intérieur/chartes

Le règlement intérieur ne sera pas révisé cette année, il l'a été l'an dernier avec des rajouts du règlement intérieur départemental concernant le comportement d'élèves perturbateurs.

Pour l'heure, j'attire votre attention sur :

- Le paragraphe 4 - hygiène et sécurité

Les enfants ne sont pas autorisés à porter des médicaments à l'école.

Toute prise médicamenteuse ponctuelle doit être transmise à l'adulte responsable de l'enfant accompagné d'une lettre écrite des responsables légaux autorisant l'enseignant de l'élève à administrer la médication, accompagnée également de l'ordonnance médicale.

Pour des prises médicamenteuses régulières, il est recommandé de mettre en place un PAI (Projet d'Accueil Individualisé).

Le règlement intérieur est soumis au vote à main levée du conseil d'école.

► *Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.*

9- Sécurité

L'arrivée d'une personne chargée de la sécurité à l'entrée et à la sortie des classes (Mme Julie Sgarbi) a été saluée par l'ensemble de la communauté éducative.

Nous remercions la municipalité pour ce recrutement.

Des avis de passage réguliers des agents de sécurité depuis la rentrée de septembre montrent un dysfonctionnement ou/et un souci de présence dans les locaux scolaires a des heures très atypiques. Nous nous questionnons sur le problème qui engendre une lourde dépense à chaque intervention (plus de 15 depuis le début de l'année scolaire).

a) Sécurité incendie

Un exercice d'évacuation a eu lieu le 25/09/ 2017. Il a duré 1 minute 33s dans la cour du haut et 1 minute 37 s dans la cour du bas.

Il s'est déroulé sans souci ni affolement.

Nous avons déploré le faible niveau sonore de l'alarme dans la cour du haut ; anomalie signalée le jour même aux services municipaux compétents.

b) PPMS

Dans le cadre d'un renforcement de la sécurité nationale suite aux attentats, nous serons amenés à réaliser un exercice incendie et un exercice PPMS par trimestre également dont un spécifique vigilance attentat.

Nous réaliserons cette année le PPMS vigilance attentats le 28 novembre en présence des brigadiers-chefs, référents sûreté départementaux de l'État Major ainsi que l'équipe mobile de sûreté de l'Inspection Académique ; nous testerons ainsi notre nouveau dispositif sonore qui comprend 1 boîtier avertisseur sonore dans chaque zone de l'école ainsi que dans le bureau de direction.

► *Mme Casales informe que l'ensemble des avertisseurs sonores devra être installés pour le 20 novembre, date de la concertation des maîtres pour préparer cet exercice.*

10- Les Locaux : aménagements

L'école remercie la municipalité pour la réfection des deux classes ; les collègues ont noté une amélioration de qualité de travail sur deux points : un revêtement au sol très silencieux et des éclairages puissants mais très feutrés à la fois. Mr Desmoulin remercie pour le renouvellement de son projecteur.

► *Mr Boucard remercie également la municipalité.*

► *Mr le Maire rappelle l'équipement dont bénéficie l'école de Chancelade : Tbi dans chaque classe, classe mobile. Trois autres classes connaîtront une réfection complète également pendant l'été prochain.*

► *Mr Georget évoque un souci de vibration qui dérègle la projection sur son Tbi.*

► *Mr le Maire est sensibilisé au problème et œuvre pour trouver une solution.*

La parole aux parents d'élèves pour mener une réflexion sur l'hygiène à l'école.

► *Mr Boucard interpelle sur l'état sanitaire des toilettes. Il évoque la solution de faire passer un agent à la mi-journée. L'école peut-elle envisager un comité d'hygiène ?*

► *Mme Casales précise le contenu des conseils des délégués de classe qui ont lieu une fois par période sur la pause méridienne. Elle proposera aux élèves de mettre en place différents comités (hygiène, restauration, vie de la cour...) et précise que des responsabilités sont déjà données aux élèves pour travailler sur le Vivre Ensemble.*

Nous aimerions attirer l'attention des familles sur le volume incroyable de vêtements d'élèves, oubliés à l'école et non récupérés...prendre soin de ses affaires est aussi un acte de citoyenneté.

► *Mme Casales rappelle qu'un mot est passé dans le cahier de liaison rappelant aux parents qu'ils peuvent récupérer les vêtements librement aux heures d'ouverture du portail.*

► *Mme Casales a été interpellée le matin au portail depuis deux jours par des parents qui se demandent pourquoi une barrière est en train d'être installée sur le parking adjacent à la cour d'école.*

- *Mr le Maire explique que cet espace va être très prochainement réservé au personnel travaillant dans l'école (restauration, service jeunesse et enseignants) car le parking situé à côté de la mairie est toujours saturé.*

B - PEDAGOGIE

1 - Projet d'école de secteur

Le projet d'école est maintenant un projet de secteur scolaire qui englobe les écoles maternelles et élémentaires d'Agonac, Château l'Evêque, le Gour de l'Arche et Chancelade.

Il court depuis l'an dernier et se finira en 2020. Nous aurons des temps de concertation entre écoles de secteur pour évoquer nos pratiques.

J'en rappelle les axes :

Axe 1 : Améliorer la cohérence et la continuité du parcours des élèves

Axe 2 : Réduire les écarts scolaires en prenant en compte la diversité des élèves et celle du territoire)

Axe 3 : fiches actions école :

Fiche 1 : Festival Jazz pour le cycle 2 (hormis pour les CE2)

Fiche 2 : Sorties éducatives et culturelles : Dispositif école et Cinéma, Spectacles Agora et Odyssée

Fiche 3 : accueil des enfants du voyage avec la présence d'une enseignante détachée à leur accueil.

Fiche 4 : Ateliers informatiques à réception de notre nouvel équipement en 2017.

La classe mobile a été livrée à l'école de manière officielle le 17 octobre.

Nous remercions chaleureusement la municipalité pour cet équipement de grande qualité. Nous comptons en faire le meilleur usage possible, au service des élèves.

Fiche 5 : Rencontres sportives USEP

Fiche 6 : Exposition de peintures au côté des peintres amateurs locaux pour le cycle 3

► *Mme Casales demande si cette exposition aura lieu cette année ; Mr Casauranq confirme la mise en place de cette événement et propose de se rapprocher directement de Mr Caleix, organisateur de l'événement.*

Fiche 7 : Validation de la formation « Apprendre à porter secours » en CM2 après 2 ans de formation.

2- Les activités sportives et culturelles

L'ensemble des activités ne sont pas programmées et nous ne manquerons pas d'informer les familles dès qu'elles seront concernées.

a) Spectacles à l'Agora de Boulazac

Chaque classe se rendra au moins une fois à la programmation jeune public proposée par l'Agora.

b) Spectacles à l'Odyssée de Périgueux (NTP)

Chaque classe assistera à un spectacle adapté à son âge.

c) Dispositif national École et Cinéma

L'ensemble des élèves profitera de cette programmation cinématographique à hauteur d'une projection par trimestre.

d) Projet musical avec IMS (projet festival de jazz)

Une réunion est programmée au cours du mois de novembre pour avancer le projet avec Mme Labaune.

e) Activité natation

Quatre classes pourront, cette année, bénéficier d'un cycle piscine : les CE2 et les CM1.

3 - Les intervenants extérieurs

• **Langues vivantes**

Anglais

L'enseignement de l'anglais étant obligatoire depuis le CP, les enseignants qui en ont fait la demande bénéficient de l'apport linguistique de Nicky Wyles chaque lundi jusqu'au mois d'avril. Et ce depuis le 16 octobre. Pour les autres classes, l'enseignement se fait par l'enseignant de la classe.

Allemand

Comme l'an dernier, Mme Gil, professeure d'allemand sur le collège Anne Frank fera une sensibilisation à l'allemand auprès des classes de CM 2 à partir de cette période et jusqu'à la fin de l'année à hauteur de 45 minutes par classe. Cela aura lieu les mardis après-midi.

► *Mr Barcelo demande pourquoi cette langue a été choisie.*

► *Mme Casales explique que l'allemand est enseigné en classe bilangue dès la 6^{ème} d'où ce choix.*

• **Animation BCD**

Les activités à la bibliothèque peuvent être variées ; dédoublement du groupe classe en deux : un groupe dans l'espace multimédia avec l'enseignant et un groupe avec l'animatrice (recherche documentaire, reconnaissance des différents types d'écrits, lecture ciblée en fonction d'un projet de classe...) Des enseignants ont pris contact avec Sally pour organiser ces séances.

- **Intervention santé/sécurité par l'infirmière scolaire de secteur**

Mme Basbayon Agnès, comme communiqué lors de la réunion de rentrée aux parents, assure cette année des permanences une fois par mois sur l'école. Un affichage signale sa venue quelques jours avant.

Les parents, via le cahier de liaison, peuvent faire la demande d'un bilan infirmier et les enseignants, dans le cadre de leur accompagnement de santé publique, peuvent également proposer certains élèves en consultation. Le jour de la consultation, l'enfant doit apporter son carnet de santé sous pli cacheté.

L'infirmière scolaire assurera, en fin d'année scolaire, la validation de l'attestation « apprendre à porter secours » du livret scolaire unique de compétences.

Elle pourra également être sollicitée pour une action d'éducation à la santé sur un thème donné par un enseignant dans le cadre d'un projet.

Mr Roujon demande si les enseignants ont une visite médicale car cela était inexistant du temps de son activité ?

► *Mme Casales l'informe que non, toujours pas et que la formation PSC1 pour les enseignants serait très utile également.*

- **Cycle d'apprentissage Tennis/ Dojo avec ou sans intervenant extérieur**

Un cycle a été mené l'an dernier pour deux classes.

Cependant, le coût du transport était de 60 € par semaine ; il est passé à 83 € cette année.

Une prospection auprès d'un autre transporteur est à l'étude.

► *Comme précisé dans la partie « Budget municipal », Mr le Maire se renseigne pour la prestation Péribus.*

Les classes de CP, CE1, CE2 A et CM1 A souhaiteraient utiliser cet espace les vendredis après-midi.

Le CE2 A aimerait faire une demande de projet avec intervenant extérieur pour la période 3 pour un cycle d'apprentissage au tennis ; l'an dernier la prestation s'élevait à 150 € pour 7 séances de une heure.

(Cette dépensée a été honorée par la coopérative scolaire).

Les CM2 bénéficieront de l'intervention d'un éducateur sportif du conseil départemental, Mr Vaysse Thibaut, pour un cycle d'apprentissage rugby durant la période 3 (janvier/février) dans l'enceinte de l'école.

4 - Les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires)

Ils sont organisés en fonction des besoins des élèves et des projets de classe par leur enseignant respectif et sont dispensés sur la pause méridienne de 11H30 à 12H00.

L'organisation tient compte de l'âge des élèves concernés.

5 - Le Livret Scolaire Unique (LSU)

Ce livret est en service depuis l'an dernier et est national : ce qui fait que lorsqu' un enfant quitte une école ; à l'instant où il est inscrit dans une autre, le directeur a connaissance du parcours scolaire de l'élève nouvellement arrivé.

Ce livret a pour avantage d'être donc uniforme et normé.

Chaque enseignant renseigne les compétences travaillées dans le cycle et le niveau atteint par l'élève en 4 points : non atteint, partiellement atteint, atteint, dépassé : il peut noter des éléments du programme et des commentaires à adresser.

La périodicité de transmission aux familles sera de une fois par trimestre.

L'accès informatique des parents n'est pas encore d'actualité. Nous ne manquerons pas de vous informer dès que cette fonctionnalité sera activée.

► *Mr Le Maire encourage l'équipe enseignante à s'associer à la commune pour les événements commémoratifs du centenaire de la première Guerre Mondiale.*

► *Mr Roujon évoque l'existence du Concours des écoles fleuries et se propose d'envoyer à l'école l'ensemble des documents d'information.*

Fin de la séance : 19H35